2021-22
Budget des dépenses

Volume 2 | Secrétariat du Conseil du Trésor

Ontario

Secrétariat
du Conseil
du Trésor

Budget des dépenses
de la province de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

VOLUME 2

ISSN 0835-5576 (Imprimé)
ISSN 1718-7990 (En ligne)
Imprimé par l'imprimeur de la Reine pour l'Ontario

PROVINCE DE L'ONTARIO
BUDGET DES DÉPENSES 2021-2022

Pour la version en ligne de ce document, visiter
https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses

PROVINCE OF ONTARIO
EXPENDITURE ESTIMATES 2021-2022

For the online version of this document, visit
https://www.ontario.ca/page/expenditure-estimates

TABLE DES MATIÈRES

Page

Introduction v

Notes explicatives vii

Bureaux

Bureau de l'Assemblée législative 1
Bureau de la vérificatrice générale 9
Bureau du directeur général des élections 13
Ombudsman Ontario 17

INTRODUCTION

Le Budget des dépenses 2021-2022 présente en détail les prévisions de dépenses (fonctionnement et immobilisations) des ministères et des bureaux de l'Assemblée législative pour l'exercice commençant le 1er avril 2021. En déposant ce document, le gouvernement demande officiellement à l'Assemblée législative d'autoriser les dépenses présentées. Une fois approuvé par l'Assemblée législative dans la *Loi de crédits*, le Budget des dépenses confère à chaque ministère et à chaque bureau l'autorisation d'engager les dépenses prévues.

Dans le Budget des dépenses, chacun des programmes et services dont les ministères et les bureaux ont la responsabilité est identifié par un numéro de crédit particulier. Ces crédits sont à leur tour subdivisés en postes pour mieux distinguer les différentes fonctions les unes des autres. Cette structure par crédits et par postes permet à l'Assemblée législative d'être plus précise lorsqu'elle affecte des fonds à certains services. À l'intérieur de chacun des postes, les dépenses sont présentées par catégorie : Traitements et salaires, Avantages sociaux, Transports et communications, Services, Paiements de transfert, etc. (voir les notes explicatives à la page vii).

Les prévisions de dépenses et les chiffres réels des exercices précédents sont présentés, aux fins de comparaison, aux pages « Sommaire - Programme du ministère » et « Sommaire - Crédit ». Ces montants ont subi un retraitement pour faciliter la comparaison lorsqu'il y a eu des réorganisations et des transferts fonctionnels, le dépôt d'un Budget supplémentaire des dépenses ou des modifications comptables.

Lorsque le gouvernement doit obtenir l'autorisation de l'Assemblée législative pour engager des dépenses additionnelles une fois le Budget principal des dépenses déposé, il présente un Budget supplémentaire des dépenses.

NOTES EXPLICATIVES

REMARQUE : Les prévisions des dépenses pour l'exercice 2021-2022 sont réparties en sept catégories sous chaque poste. Les descriptions des catégories de dépenses qui suivent sont fournies à titre indicatif et ne sont pas exhaustives.

Traitements et salaires
Cette catégorie comprend les traitements et salaires, les heures supplémentaires et autres montants versés au personnel permanent, stagiaire, non classifié et autre à titre de rémunération, les frais de personnel temporaire, les indemnités versées aux députés de l'Assemblée législative et les indemnités spéciales versées aux employés.

Avantages sociaux
Cette catégorie comprend les cotisations versées par le gouvernement, à titre d'employeur, au Régime de pensions du Canada, au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, au Régime de retraite des fonctionnaires, à l'assurance-emploi, à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et à divers autres régimes d'avantages sociaux des employés.

Transports et communications
Cette catégorie comprend les frais de déplacement des fonctionnaires en service commandé et des bénéficiaires de prestations gouvernementales, tels que les pupilles de la province, les coûts de réinstallation d'employés mutés ou recrutés, les frais de déménagement de mobilier et de matériel de bureau, les coûts de transport de marchandises (autres que pour la livraison initiale), les frais d'acheminement du courrier (p. ex., affranchissement et courrier recommandé) et les frais de communication (p. ex., téléphone et transmission de données).

Services
Cette catégorie comprend, notamment, les services suivants : publicité et communications assurées par des agences privées et campagnes publicitaires confiées directement aux médias; location et achat de services indépendants de réparation et d'entretien des machines, du matériel, des bâtiments, des terrains et des infrastructures; services de traitement des données; primes d'assurances; autres services professionnels et spéciaux.

Fourniture et matériel

Cette catégorie comprend l'achat de toutes les machines et de tout le matériel (véhicules automobiles et ordinateurs compris), neufs et d'occasion, et l'achat de tous les matériaux, toutes les fournitures et tous les services publics nécessaires.

Paiements de transfert
Cette catégorie comprend les subventions, subsides et aides versées à des particuliers, des entreprises, des organismes à but non lucratif et d'autres organismes gouvernementaux.

Autres opérations
Cette catégorie comprend certaines opérations particulières, telles que les bonifications d'intérêts et les subsides, les garanties honorées, les pertes sur prêts et les subventions remboursables.

Note concernant les crédits législatifs
Les montants requis pour les crédits législatifs sont inscrits séparément, s'il y a lieu, dans la rubrique « Classification par catégorie de dépenses » associée à chaque poste.

Note concernant les postes de recouvrement des coûts
Lorsqu'on s'attend à ce que le recouvrement des coûts d'un poste soit égal ou supérieur aux dépenses, le solde est indiqué par un montant nominal de 1 000 $.

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le Bureau de l'Assemblée législative, créé le 20 décembre 1974 par la province de l'Ontario en vertu de la *Loi sur l'Assemblée législative* de l'Ontario, fournit aux députés provinciaux un soutien en matière de procédures, de finances et de fonctionnement dans leurs travaux à l'Assemblée législative, dans les comités et à leurs bureaux de circonscription.

Ce Bureau accueille également les bureaux suivants : le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario, chargé de l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de l'Ontario*; le Bureau du commissaire à l'intégrité, chargé de l'application de la *Loi de 1994 sur l'intégrité des députés*, de la *Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes*, de la *Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte*, de la *Loi de 2009 sur l'examen des dépenses publiques ainsi que de la divulgation* et des enquêtes en matière d'actes répréhensibles et de respect de l'éthique en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*; le Bureau du directeur de la responsabilité financière, qui a pour mandat de faire appliquer la *Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière*.

À compter du 1er mai 2019, la *Loi sur les services en français* de l'Ontario a été modifiée de manière à transférer au Bureau de l'ombudsman les tâches qui relevaient jusque-là du poste de commissaire aux services en français. À compter du 1er mai 2019, le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes a fusionné avec le Bureau de l'Ombudsman. À compter du 1er mai 2019, le Bureau du commissaire à l'intégrité assume les responsabilités qui relevaient du Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts (BCCI).

Tous les fonds sont prélevés sur la Caisse de l'Assemblée législative, qui est distincte et indépendante du Trésor.

SOMMAIRE - PROGRAMME
($)

CRÉDIT	PROGRAMME	Prévisions 2021-2022	Prévisions 2020-2021	Différence entre 2021-2022 et 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
201	Programme du Bureau de l'Assemblée législative	158 511 600	160 233 000	(1 721 400)	139 874 701
202	Programme des commissaires	30 722 700	29 031 000	1 691 700	28 890 471
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**189 234 300**	**189 264 000**	**(29 700)**	**168 765 172**
	Total - Charges de fonctionnement	189 234 300	189 264 000	(29 700)	168 765 172
	Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**189 234 300**	**189 264 000**	**(29 700)**	**168 765 172**
	Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	**189 234 300**	**189 264 000**	**(29 700)**	**168 765 172**

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201

Ce programme englobe les traitements et les allocations, ainsi que tous les services de soutien fournis aux députés par les divers bureaux de l'Assemblée.

SOMMAIRE - CRÉDIT
($)

POSTE Nº	POSTE	Prévisions 2021-2022	Prévisions 2020-2021	Différence entre 2021-2022 et 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Présidence	469 500	435 900	33 600	271 339
2	Bureau du greffier	1 229 300	926 800	302 500	728 321
3	Services parlementaires	14 940 700	14 808 000	132 700	12 309 400
4	Services d'information et de technologie	14 654 500	13 437 200	1 217 300	11 729 850
5	Services administratifs	8 737 400	8 757 400	(20 000)	7 900 473
6	Sergent d'armes et locaux de l'enceinte parlementaire	30 734 800	31 304 200	(569 400)	21 115 488
8	Services de soutien aux groupes parlementaires	11 195 100	11 297 300	(102 200)	11 382 830
9	Indemnités et allocations de déplacement versées aux députés	24 373 000	24 726 300	(353 300)	24 241 015
10	Services de soutien aux bureau des députés	50 398 700	50 384 700	14 000	45 364 867
11	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	315 000	314 700	300	307 827
13	Modernisation des installations	1 463 600	3 840 500	(2 376 900)	4 523 291
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**158 511 600**	**160 233 000**	**(1 721 400)**	**139 874 701**
	Total - Charges de fonctionnement	**158 511 600**	**160 233 000**	**(1 721 400)**	**139 874 701**

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
($)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
201-1	Présidence	
	Traitements et salaires	3 700
	Avantages sociaux	200
	Transports et communications	247 700
	Services	183 600
	Fournitures et matériel	34 300
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**469 500**
201-2	Bureau du greffier	
	Traitements et salaires	815 800
	Avantages sociaux	222 900
	Transports et communications	26 300
	Services	148 100
	Fournitures et matériel	16 200
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**1 229 300**
201-3	Services parlementaires	
	Traitements et salaires	9 491 800
	Avantages sociaux	2 279 000
	Transports et communications	690 200
	Services	1 995 300
	Fournitures et matériel	587 400
	Total partiel	15 043 700
	Moins : Recouvrements	103 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**14 940 700**
201-4	Services d'information et de technologie	
	Traitements et salaires	8 540 900
	Avantages sociaux	2 050 100
	Transports et communications	178 300
	Services	2 505 500
	Fournitures et matériel	1 381 200
	Total partiel	14 656 000
	Moins : Recouvrements	1 500
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**14 654 500**

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES, suite
($)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
201-5	Services administratifs	
	Traitements et salaires	5 416 700
	Avantages sociaux	1 267 000
	Transports et communications	701 500
	Services	1 174 800
	Fournitures et matériel	238 400
	Total partiel	8 798 400
	Moins : Recouvrements	61 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**8 737 400**
201-6	Sergent d'armes et locaux de l'enceinte parlementaire	
	Traitements et salaires	11 360 900
	Avantages sociaux	2 726 700
	Transports et communications	1 069 500
	Services	8 766 600
	Fournitures et matériel	6 941 100
	Total partiel	30 864 800
	Moins : Recouvrements	130 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**30 734 800**
201-8	Services de soutien aux groupes parlementaires	
	Traitements et salaires	7 555 600
	Avantages sociaux	1 785 500
	Transports et communications	341 400
	Services	1 336 500
	Fournitures et matériel	176 100
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**11 195 100**
201-9	Indemnités et allocations de déplacement versées aux députés	
	Traitements et salaires	15 571 600
	Avantages sociaux	4 121 700
	Transports et communications	2 373 600
	Services	2 294 400
	Fournitures et matériel	11 700
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**24 373 000**

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES, suite
($)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
201-10	Services de soutien aux bureau des députés	
	Traitements et salaires	24 669 800
	Avantages sociaux	5 223 300
	Transports et communications	5 791 300
	Services	11 261 400
	Fournitures et matériel	3 452 900
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**50 398 700**
201-11	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	
	Paiements de transfert	
	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	315 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**315 000**
201-13	Modernisation des installations	
	Services	1 463 600
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**1 463 600**
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau de l'Assemblée législative	**158 511 600**

PROGRAMME DES COMMISSAIRES - CRÉDIT 202

Ce programme comprend les bureaux suivants : le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario, chargé de l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de l'Ontario*; le Bureau du commissaire à l'intégrité, chargé de l'application de la *Loi de 1994 sur l'intégrité des députés*, de la *Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes*, de la *Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte*, de la L*oi de 2009 sur l'examen des dépenses publiques ainsi que de la divulgation* et des enquêtes en matière d'actes répréhensibles et de respect de l'éthique en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*; le Bureau du directeur de la responsabilité financière, qui a pour mandat de faire appliquer la *Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière*.

À compter du 1er mai 2019, la *Loi sur les services en français* de l'Ontario a été modifiée de manière à transférer au Bureau de l'ombudsman les tâches qui relevaient jusque-là du poste de commissaire aux services en français. À compter du 1er mai 2019, le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes a fusionné avec le Bureau de l'Ombudsman. À compter du 1er mai 2019, le Bureau du commissaire à l'intégrité assume les responsabilités qui relevaient du Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts (BCCI).

SOMMAIRE - CRÉDIT
($)

POSTE Nº	POSTE	Prévisions 2021-2022	Prévisions 2020-2021	Différence entre 2021-2022 et 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
2	Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée	21 952 600	20 652 600	1 300 000	19 317 466
3	Bureau du commissaire à l'intégrité	4 803 400	4 528 400	275 000	3 857 559
-	Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes	-	-	-	1 452 644
-	Commissariat aux services en français	-	-	-	535 011
6	Directeur de la responsabilité financière	3 966 700	3 850 000	116 700	3 727 791
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**30 722 700**	**29 031 000**	**1 691 700**	**28 890 471**
	Total - Charges de fonctionnement	**30 722 700**	**29 031 000**	**1 691 700**	**28 890 471**

PROGRAMME DES COMMISSAIRES - CRÉDIT 202, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
($)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
202-2	Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée	
	Traitements et salaires	14 433 300
	Avantages sociaux	4 138 200
	Transports et communications	132 900
	Services	3 125 700
	Fournitures et matériel	122 500
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**21 952 600**
202-3	Bureau du commissaire à l'intégrité	
	Traitements et salaires	2 756 800
	Avantages sociaux	661 600
	Transports et communications	92 300
	Services	1 180 000
	Fournitures et matériel	112 700
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**4 803 400**
202-6	Directeur de la responsabilité financière	
	Traitements et salaires	2 492 700
	Avantages sociaux	664 600
	Transports et communications	56 500
	Services	642 900
	Fournitures et matériel	110 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**3 966 700**
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme des commissaires	**30 722 700**

BUREAU DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

La vérificatrice générale, qui est une fonctionnaire de l'Assemblée législative, procède à la vérification impartiale des programmes du gouvernement, des états financiers de la province, de nombreux organismes de la Couronne et d'organisations du secteur parapublic, ainsi qu'à des examens conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et à d'autres lois et textes de référence. Ces vérifications et examens lui permettent d'offrir assurance, renseignements objectifs et conseils à l'Assemblée législative. Le Bureau de la vérificatrice générale aide ainsi l'Assemblée à tenir le gouvernement, ses administrateurs et les bénéficiaires de subventions responsables de la saine gestion des fonds publics et de l'optimisation des ressources utilisées pour dispenser les services au public.

Le 1er avril 2019, la *Loi de 2018 visant à rétablir la confiance, la transparence et la responsabilité* (la Loi) a été proclamée. Elle modifie la *Charte des droits environnementaux de 1993* de l'Ontario pour transférer certaines des responsabilités de l'ancien Bureau du commissaire à l'environnement de l'Ontario au Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. Les responsabilités élargies du Bureau comprennent la présentation d'un rapport annuel sur applicationde la *Charte des droits environnementaux de 1993*.

La vérificatrice générale est également tenue, en vertu de la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*, d'examiner certains types d'annonces publicitaires et d'imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi.

La vérificatrice générale doit, aux termes des lois, présenter directement à l'Assemblée législative un rapport annuel sur ses travaux.

En vertu de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, dans une année électorale, la vérificatrice générale est aussi tenue d'examiner et de produire une déclaration indiquant que le Rapport préélectoral préparé par le ministère des Finances est raisonnable.

SOMMAIRE - PROGRAMME
($)

CRÉDIT	PROGRAMME	Prévisions 2021-2022	Prévisions 2020-2021	Différence entre 2021-2022 et 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
2501	Programme du Bureau de la vérificatrice générale	25 427 300	25 561 700	(134 400)	25 592 020
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**25 427 300**	**25 561 700**	**(134 400)**	**25 592 020**
	Crédits législatifs	522 100	522 100	-	509 071
	Total - Charges de fonctionnement	25 949 400	26 083 800	(134 400)	26 101 091
	Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**25 949 400**	**26 083 800**	**(134 400)**	**26 101 091**
	Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	**25 949 400**	**26 083 800**	**(134 400)**	**26 101 091**

PROGRAMME DU BUREAU DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE - CRÉDIT 2501

La vérificatrice générale procède à la vérification impartiale de l'optimisation des ressources et des états financiers de la province conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et à d'autres lois et textes de référence. La vérificatrice générale est également tenue, en vertu de la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*, d'examiner les annonces publicitaires du gouvernement et certains imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi. En vertu de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, la vérificatrice générale est aussi tenue d'examiner et de produire une déclaration indiquant que le Rapport préélectoral préparé par le ministère des Finances est raisonnable. De plus, depuis le 1er avril 2019, la vérificatrice générale doit présenter un rapport annuel sur l'application de la *Charte des droits environnementaux de 1993*.

SOMMAIRE - CRÉDIT
($)

POSTE Nº	POSTE	Prévisions 2021-2022	Prévisions 2020-2021	Différence entre 2021-2022 et 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Bureau de la vérificatrice générale	25 427 300	25 561 700	(134 400)	25 592 020
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**25 427 300**	**25 561 700**	**(134 400)**	**25 592 020**
L	*Loi sur le vérificateur général*	522 100	522 100	-	509 071
	Total - Crédits législatifs	522 100	522 100	-	509 071
	Total - Charges de fonctionnement	**25 949 400**	**26 083 800**	**(134 400)**	**26 101 091**

PROGRAMME DU BUREAU DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE - CRÉDIT 2501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
($)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
2501-1	Bureau de la vérificatrice générale	
	Traitements et salaires	16 310 600
	Avantages sociaux	4 436 000
	Transports et communications	471 600
	Services	3 751 800
	Fournitures et matériel	384 800
	Paiements de transfert	
	CAAF-FCAR Inc.	72 500
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**25 427 300**
	Loi sur le vérificateur général	
L	*Loi sur le vérificateur général*	522 100
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau de la vérificatrice générale	**25 949 400**

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) veille à l'application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*. Le Bureau est administré par le directeur général des élections qui rend compte de ses activités directement à l'Assemblée législative.

SOMMAIRE - PROGRAMME
($)

CRÉDIT	PROGRAMME	Prévisions 2021-2022	Prévisions 2020-2021	Différence entre 2021-2022 et 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
501	Programme du Bureau du directeur général des élections	39 226 600	33 814 900	5 411 700	35 978 424
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**39 226 600**	**33 814 900**	**5 411 700**	**35 978 424**
	Crédits législatifs	-	-	-	18 726 264
	Total - Charges de fonctionnement	39 226 600	33 814 900	5 411 700	54 704 688
	Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**39 226 600**	**33 814 900**	**5 411 700**	**54 704 688**
	Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	**39 226 600**	**33 814 900**	**5 411 700**	**54 704 688**

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501

Le Bureau organise les élections générales et les élections partielles des membres de l'Assemblée législative, effectue des recherches et donne des renseignements généraux et des conseils sur les politiques en rapport avec le processus électoral. Le Bureau assure aussi la formation, la direction et la supervision des directeurs du scrutin des 124 circonscriptions électorales de l'Ontario.

Le directeur général des élections veille à l'application de la *Loi sur le financement des élections*. Plus de 680 associations de circonscription et 23 partis politiques inscrits doivent fournir une déclaration annuelle et informer Élections Ontario de tout changement à apporter aux renseignements concernant leur inscription. Élections Ontario vérifie tous les formulaires qui lui sont remis pour s'assurer de leur conformité à la *Loi sur le financement des élections*.

Le Bureau administre aussi les référendums en vertu de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables*.

En dehors des périodes électorales, le Bureau offre ses services aux ministères, aux organismes et au public sous forme de recherches historiques et comparatives, de conseils stratégiques et de renseignements généraux sur le processus électoral.

SOMMAIRE - CRÉDIT
($)

POSTE Nº	POSTE	Prévisions 2021-2022	Prévisions 2020-2021	Différence entre 2021-2022 et 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Administration des élections	15 685 000	14 572 100	1 112 900	11 549 851
2	Administration du financement des élections	23 541 600	19 242 800	4 298 800	24 428 573
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**39 226 600**	**33 814 900**	**5 411 700**	**35 978 424**
L	*Loi électorale*	-	-	-	18 726 264
	Total - Crédits législatifs	-	-	-	18 726 264
	Total - Charges de fonctionnement	**39 226 600**	**33 814 900**	**5 411 700**	**54 704 688**

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
($)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
501-1	Administration des élections	
	Traitements et salaires	12 649 200
	Avantages sociaux	3 035 800
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**15 685 000**
501-2	Administration du financement des élections	
	Traitements et salaires	1 679 400
	Avantages sociaux	403 100
	Transports et communications	22 000
	Services	1 175 200
	Fournitures et matériel	48 000
	Autres opérations	
	Subventionnement des dépenses électorales en vertu de la *Loi sur le financement des élections*	20 214 900
	Total partiel	23 542 600
	Moins : Recouvrements	1 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**23 541 600**
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du directeur général des élections	**39 226 600**

OMBUDSMAN ONTARIO

L'Ombudsman de l'Ontario est un officier de l'Assemblée législative provinciale, indépendant du gouvernement et des partis politiques. Il a pour rôle de s'assurer que le gouvernement s'acquitte de ses obligations de rendre compte, en surveillant avec efficacité l'administration des services gouvernementaux. Le pouvoir d'enquête de l'Ombudsman est défini dans la *Loi sur l'ombudsman*.

Les gens peuvent communiquer avec le Bureau de l'Ombudsman pour porter plainte de nombreuses façons - en personne, par écrit, par appel téléphonique sans frais, par courriel ou au moyen d'un formulaire de plainte en ligne. Le Bureau fournit aussi sur son site Web (www.ombudsman.on.ca) des renseignements détaillés concernant ses activités et des enquêtes particulières, en anglais et en français.

SOMMAIRE - PROGRAMME
($)

CRÉDIT	PROGRAMME	Prévisions 2021-2022	Prévisions 2020-2021	Différence entre 2021-2022 et 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
2301	Programme - Ombudsman Ontario	30 468 600	30 468 600	-	23 325 671
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**30 468 600**	**30 468 600**	**-**	**23 325 671**
	Total - Charges de fonctionnement	30 468 600	30 468 600	-	23 325 671
	Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**30 468 600**	**30 468 600**	**-**	**23 325 671**
	Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	**30 468 600**	**30 468 600**	**-**	**23 325 671**

PROGRAMME - OMBUDSMAN ONTARIO - CRÉDIT 2301

L'Ombudsman est un fonctionnaire de l'Assemblée législative dont le mandat est énoncé dans la *Loi sur l'ombudsman.* L'Ombudsman promeut l'équité, la responsabilisation et la transparence dans le secteur public en enquêtant sur les plaintes et sur les problèmes systémiques qui relèvent de son mandat et en présentant des recommandations en vue d'améliorer l'administration des politiques, des programmes et des services publics.

Au 1er mai 2019, le mandat de l'Ombudsman a été élargi pour inclure les plaintes liées aux enfants et aux jeunes pris en charge (sociétés d'aide à l'enfance, foyers de groupe et familles d'accueil) et aux services en français. Cet élargissement découle de la législation adoptée en décembre 2018, qui transférait à l'Ombudsman les responsabilités de l'ancien bureau indépendant du commissaire aux services en français ainsi que de la fonction d'enquête de l'ancien bureau indépendant de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes.

En 2020-2021, le Bureau de l'Ombudsman a reçu 20 015 plaintes. L'effectif du Bureau était en 2020-2021 de 186 ETP.

SOMMAIRE - CRÉDIT
($)

POSTE Nº	POSTE	Prévisions 2021-2022	Prévisions 2020-2021	Différence entre 2021-2022 et 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Ombudsman	30 468 600	30 468 600	-	23 325 671
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**30 468 600**	**30 468 600**	**-**	**23 325 671**
	Total - Charges de fonctionnement	**30 468 600**	**30 468 600**	**-**	**23 325 671**

PROGRAMME - OMBUDSMAN ONTARIO - CRÉDIT 2301, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
($)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
2301-1	Ombudsman	
	Traitements et salaires	18 039 000
	Avantages sociaux	4 311 900
	Transports et communications	1 520 500
	Services	5 766 800
	Fournitures et matériel	830 400
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**30 468 600**
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme - Ombudsman Ontario	**30 468 600**

ISSN 0835-5576 (Imprimé)
ISSN 1718-7990 (En ligne)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2021